

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016**CP2016_05_22
id. 2521

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2015-2016
APPROBATION TRANCHE 2016**

Le Programme Départemental d'Insertion 2015-2016 a fait l'objet d'une première validation par la Commission Permanente du 23 février 2015 et d'un avenant le 28 septembre 2015, avec l'intégration de l'association « Jardin de Cocagne de Brassac en Quercy. »

Les actions retenues pour 2015 s'élevaient ainsi à 395 894 €, elles ont été menées par 30 opérateurs, autour de 2 axes :

Axe I : Actions de définition de projet professionnel et d'immersion en situation de travail ;

Axe II : Actions pré-professionnelles par le biais de structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux jeunes créateurs d'entreprises.

Parmi ces actions, **21 d'entre-elles étaient co-financées par du Fonds Social Européen** et leur présentation pour l'année 2016 fera l'objet d'un autre rapport pour la Commission Permanente.

Il s'agit d'approuver, à la présente Commission Permanente, la seconde tranche du Programme Départemental d'Insertion 2015-2016 pour 13 actions présentées dans les tableaux récapitulatifs en annexe 1, intégralement financées par la collectivité et d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants afférents avec l'ensemble des opérateurs concernés.

Pour 2016, ces 13 actions représentent une dépense de 398 461 € soit 2 567 € de plus qu'en 2015. Cette augmentation s'explique d'une part, par l'intégration des Jardins de Cocagne de Brassac en Quercy sur une année complète générant ainsi une augmentation de 6 667€ ; et d'autre part, par la situation de l'association REBOND qui a réalisé moins de 10% de ces objectifs en 2015 et voit donc son aide départementale réduite au montant de 1 025 €.

La situation budgétaire sera la suivante :

- **article 657348-564 (subventions aux communes):**

autorisation d'engagement 2016	43 680 €
engagement 2016	43 680 €
reliquat.....	0 €

- **article 657424-564 (subventions aux associations):**

autorisation d'engagement 2016	362 214 €
engagement 2016	354 781 €
reliquat.....	7 433 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 23 février 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la tranche 2016 du Programme Départemental d'Insertion 2015 / 2016 à hauteur de 398 461 € (43 680 € pour les communes et 354 781 € pour les associations) conformément aux tableaux ci-annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les avenants aux conventions afférentes avec les opérateurs concernés ainsi que tous documents en découlant avec les modalités suivantes de versement des acomptes : 50 % payables en deux versements (25 % à la signature de l'avenant sous réserve de la réalisation des objectifs 2015 et 25 % au vu du bilan intermédiaire) et le solde de 50 % lors de la production du bilan définitif.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC